



(Photo archives cor. NR, Raphaël Rojas)

COUPE DE FRANCE

Le défi breton du Tours FC et de Monnaie

PAGES 40 ET 41

Confection
Voilages... tous modèles
Tissus au mètre

Doubles-rideaux sur mesure
Garniture sièges
Tringlage
Pose à domicile

9, place de la Résistance - TOURS - 02 47 05 67 12

Samedi
30 novembre 2024
Indre-et-Loire

la Nouvelle République

lanouvellerepublique.fr

1,80 €
n° 24403

Aujourd'hui
avec votre journal

Les victimes de l'abbé Tartu reconnues

PAGE 3



Les victimes d'agressions sexuelles, commises par l'abbé Tartu, ont pu s'exprimer publiquement hier à Tours. (Photo NR, Julien Pruvost)



votre
programme TV !

AMBOISE

Que faire des friches industrielles ?

PAGES 26 ET 27



(Photo cor. NR, Jean-Marie Millasseau)

TOURS

À 11 ans, elle fuit la violence de sa mère

PAGE 4

Paysagiste

Ménage

Petit bricolage

Informatique

Profitez de services sur mesure
à des conditions très avantageuses
(rendez-vous en page 3)

50%
de réduction
d'impôt

• 02 47 86 59 18 •

VOLLEY-BALL

Le TVB enchaîne face au champion de France

PAGE 39

condamnation de l'abbé tartu

« Plus personne ne pourra nous traiter de menteurs »

L'établissement de la culpabilité de l'abbé Tartu marque une étape majeure pour les plaignants, officiellement reconnus comme victimes. Mais ils auraient souhaité une sentence plus lourde.

Après dix-huit ans de combat acharné, les « murs du silence » sont enfin tombés. L'abbé Bernard Tartu a été condamné par le tribunal pénal canonique national (TPCN) en avril dernier, une peine confirmée et notifiée le 13 novembre au diocèse de Tours. L'ancien chef de chœur a été reconnu coupable par l'Eglise d'agressions sexuelles sur neuf anciens Petits Chanteurs de Touraine, entre 1967 et 1988, alors qu'ils étaient âgés de 9 à 12 ans. « Ils sont officiellement reconnus comme des victimes de l'abbé Tartu », a proclamé l'archevêque de Tours, ce vendredi, lors de la conférence de presse organisée au diocèse. « Plus personne ne pourra nous traiter de menteurs ! », renchérit Christophe, l'un des plaignants.

Le regret de ne pas voir l'abbé « défroqué »

« Cette condamnation est un aboutissement, je l'attendais depuis longtemps », confie Gilles. En déposant plainte en 2006 contre l'abbé Bernard Tartu, puis en témoignant dans *La Nouvelle République* en 2021, il n'imaginait pas réveiller la mémoire de ses camarades. De nouveau réunis, les anciens choristes se sont fédérés au sein du collectif Les Voix libérées en décembre 2021, quelques semaines après le rapport de la Ciasc (1). Leurs plaintes avaient finalement toutes été classées sans suite en raison de la prescription des faits, mais les enquêtes judiciaires avaient amené le pré-



Benoît et Gilles, victimes de l'abbé Tartu, lors de la conférence de presse organisée hier à la maison diocésaine de Tours. (Photo NR, Julien Pruvost)

tre à reconnaître « un certain nombre d'attouchements sexuels », rappelle Catherine Champrenault, présidente de France Victimes 37. Même s'il voulait les justifier par des raisons pseudo-médicales. »

Des aveux « à demi-mot »

Des aveux à demi-mot réitérés face à l'archevêque de Tours, en août 2022, qui a alors envoyé le dossier à Rome pour qu'il soit soumis à la justice canonique. « La prescription a été levée en raison de la gravité des faits, retrace Mgr Vincent Jordy. J'ai alors demandé que le procès soit porté par le TPCN. » L'instance a rendu un jugement provisoire en avril 2024, mis à exécution et notifié le 13 novembre 2024. L'annonce de sa condamnation

aurait pu susciter des regrets, des excuses ou la fin de l'ambiguïté de l'abbé Tartu. « Malheureusement, non », confie Mgr Jordy, qui est allé en personne à Blois (Loir-et-Cher) informé le prêtre tourangeau de sa sentence.

Si l'abbé a désormais interdiction d'exercer, des victimes font part de leurs regrets de ne pas le voir « rendu à la vie civile » et « défroqué » par l'Eglise. « Il n'y a pas de bracelet ecclésiastique ni de prison de l'Eglise », rappelle Mgr Jordy. Quand un prêtre est



Le collectif Les Voix libérées se mue en association. (Photo NR, Julien Pruvost)

renvoyé de l'état clérical, il se retrouve dans la rue. En le gardant au sein de l'institution, nous nous assurons aussi qu'il ne repasse pas à l'acte. »

Un accompagnement pour une réparation

L'heure est désormais à la reconstruction pour les membres du collectif des Voix libérées, qui devient une association pour mieux poursuivre ses actions de prévention et de sensibilisation. « Cette journée est le symbole d'un apaisement total, d'une paix intérieure », décrit Benoît, évoquant notamment un lien de confiance désormais établi avec le diocèse. « Mais nos corps se souviendront toujours », rappelle Christophe.

Depuis mai 2022, ils sont accompagnés et soutenus par l'Inir (2). « Nous contribuons à l'établissement de la vérité, explique sa présidente Marie Dérain de Vaucresson. Mais également à la réparation, notamment dans une dimension financière. Il faut une évolution en profondeur de l'Eglise pour qu'aucun enfant n'y soit jamais plus victime. » C'est dans cette dynamique qu'une plaque mémorielle sera installée en mars 2025 à l'entrée de la basilique Saint-Martin, à Tours, afin d'informer le public de la façon dont le collectif et le diocèse ont mis en lumière ces révélations. Une visite auprès du pape serait également en projet.

Phoébe Humbertjean

(1) Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise.

(2) Instance nationale indépendante de réparation et de reconnaissance.

... L'espoir de relancer la machine judiciaire

La justice de l'Eglise est passée, pas la justice « républicaine ». Les plaintes déposées par les neuf victimes à l'encontre de l'abbé Tartu ont toutes été classées sans suite en raison de la prescription des faits. Mais le parquet de Tours, sous l'impulsion du procureur Grégoire Dulin, avait pris la peine de diligenter deux enquêtes judiciaires, confiées à la brigade de gendarmerie de La Membrolle-sur-Choisille et la brigade de recherches de gendarmerie de Tours.

L'existence de la prescription glissante

« Elles avaient permis de réunir des charges très importantes de culpabilité à l'encontre de Bernard Tartu », rappelle Catherine Champrenault, présidente de



Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours, Christian Gueritault, coordonnateur du collectif des Voix libérées, et Catherine Champrenault, présidente de France Victimes 37. (Photo NR, J. Pruvost)

France Victimes 37, lors de la conférence de presse du 29 novembre, à la maison diocésaine de Tours. Il a reconnu un certain

nombre d'attouchements sexuels même s'il voulait les justifier par des raisons pseudo-médicales. Sans prescription, il aurait été

reconnu coupable et condamné à une peine d'emprisonnement. »

Mais tout est encore possible sur le plan judiciaire. Une seule plainte concernant des faits non prescrits suffirait à relancer la procédure. Depuis 2021, il existe la prescription glissante : si un seul fait n'est pas prescrit, cela permet de réintégrer à la procédure ceux qui l'étaient.

Au total, 21 victimes se sont fait connaître auprès du collectif. Un chiffre loin de la réalité, selon les anciens Petits Chanteurs de Touraine. Plus de 1.500 enfants avaient été sous la direction de l'abbé Tartu.

« Nous espérons que cet acte de Rome encouragera d'autres victimes à se manifester », confie Christian Gueritault, coordonnateur du collectif des Voix libérées. Nous voulons leur dire

que l'impossible est possible. Nous avons besoin de vous pour que la vérité continue de progresser. » Le porte-parole des victimes a conscience de la « responsabilité » que représentera cette démarche : « Il faudra que nous l'aidions à la supporter. »

Le collectif sait que le temps est compté. « Beaucoup de victimes nous ont quittés, d'autres n'ont pas voulu reprendre contact car elles ont été trop détruites et n'ont pas voulu revenir dans le passé, retrace Théo, 30 ans, dont le père a fait partie de la manécanterie dans les années 1970 et 1980. Sur toutes les victimes qui se sont déclarées, il y en a peut-être beaucoup plus dont on ne connaît pas l'identité. »

Ph. H.